

**COMITÉ RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE  
Soixante et onzième session  
Doha (Qatar), 14-17 octobre 2024**

**Septembre 2024**

**L'IMPACT DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES SUR LA SANTÉ ET LES SERVICES DE  
SANTÉ DANS LA RÉGION DE LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE :  
QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?**

**Objectifs de la réunion**

Le 16 octobre 2024, un événement parallèle sera organisé sur l'impact des sanctions économiques sur la santé et les services de santé dans la Région de la Méditerranée orientale.

Les objectifs de la réunion sont les suivants :

- Poursuivre le dialogue et la sensibilisation entre les États Membres sur l'impact des sanctions sur la santé, l'accès aux services de santé et les autres secteurs susceptibles d'avoir une incidence dans ce domaine ;
- Proposer la mise en place d'un mécanisme systématique de suivi et de notification de l'impact des sanctions sur la santé et les services de santé ; et
- Mettre en place et/ou exploiter des canaux potentiels pour le plaidoyer et la communication de haut niveau afin de rendre compte de l'impact des sanctions sur la santé et les services de santé.

**Contexte**

L'OMS a organisé un événement parallèle sur l'impact des sanctions économiques sur la santé et les systèmes de santé en marge de la soixante-dixième session du Comité régional de la Méditerranée orientale en octobre 2023. Les États Membres de la Région et le Secrétariat de l'OMS, ainsi que des consultants universitaires, ont participé à cet événement qui s'est tenu à huis clos. Les objectifs de la réunion étaient les suivants : faire part aux États Membres de la Région de la Méditerranée orientale des résultats d'une récente analyse documentaire mondiale sur le sujet, réalisée par les consultants universitaires ; et fournir un forum de discussion sur les résultats tels qu'ils ressortent des expériences de travail dans des environnements soumis à des sanctions économiques dans la Région. Dans le cadre du suivi de cet événement, les États Membres ont demandé de poursuivre l'examen et l'étude de l'impact des sanctions, y compris les sanctions économiques, sur la santé et l'accès aux soins de santé dans la Région.

Onze pays et territoires<sup>1</sup> de la Région de la Méditerranée orientale sont actuellement soumis à des sanctions économiques et/ou d'autres mesures restrictives. Malgré les exemptions existantes pour garantir la continuité de l'aide humanitaire, les exigences strictes en matière de respect des règles continuent d'avoir un impact sur les opérations humanitaires et celles du secteur de la santé, en particulier sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement. En outre, les conséquences directes et indirectes des sanctions sont à l'origine de nouvelles souffrances parmi les populations touchées, comme le montrent des études publiées en 2023.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Afghanistan, République islamique d'Iran, Iraq, Liban, Libye, Palestine, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie et Yémen.

<sup>2</sup> Pinna Pintor M, Suhrcke M, Hamelmann C. The impact of economic sanctions on health and health systems in low-income and middle-income countries: a systematic review and narrative synthesis. *BMJ Global Health*. 2023;8(2):e010968. doi:10.1136/bmjgh-2022-010968. [L'impact des sanctions économiques sur la santé et les systèmes de santé dans les pays à revenu faible et intermédiaire : revue systématique et synthèse narrative]

Bien qu'un rapporteur spécial des Nations unies soit chargé d'établir des rapports réguliers sur l'impact des sanctions au niveau national, il n'existe pas de mécanisme en place pour suivre et évaluer de manière globale et continue leurs effets sur la santé et l'accès aux services de santé au fil du temps, en se concentrant sur les conséquences à court, moyen et long terme dans tous les contextes et pour tous les groupes de population. À l'heure actuelle, l'OMS ne s'est pas vu confier un mandat officiel par ses organes directeurs lui permettant d'assurer un suivi régulier de l'impact des sanctions sur la santé et les services de santé,<sup>1</sup> y compris dans les environnements fragiles, touchés par des conflits et vulnérables, qui sont confrontés à des effets aggravés. En l'absence de bases factuelles solides y relatives, l'Organisation ne peut poursuivre ses efforts de sensibilisation efficaces ni recenser systématiquement les meilleures pratiques pour relever les défis opérationnels et faire face aux menaces pour la santé des populations dans ces contextes.

## Enjeux au niveau régional

D'une année à l'autre, la Région de la Méditerranée orientale continue de présenter la plus forte proportion de pays soumis à des sanctions économiques et/ou à d'autres mesures restrictives dans toutes les Régions.<sup>2</sup> Les bureaux de l'OMS dans les pays/territoires concernés sont confrontés à une multitude de défis opérationnels et contextuels qui entravent leur capacité à répondre aux situations d'urgence et à satisfaire efficacement les besoins sanitaires des populations. Ces défis comprennent, entre autres, l'augmentation des coûts opérationnels, la perturbation de la chaîne d'approvisionnement due à des problèmes d'achat (tels que l'effet paralysant sur les fournisseurs, les décisions feu vert et d'autres retards dans le processus d'achat, ainsi que l'incapacité à se procurer des médicaments essentiels, des fournitures et des pièces de rechange) ; ils englobent également les interdictions bancaires et les retards dans les transferts d'argent, la migration des personnels de santé, l'interruption de l'accès aux technologies, aux informations en ligne et aux outils de communication, ainsi que les entraves à la recherche scientifique et au développement.

La majorité des pays sous sanctions dans la Région sont également confrontés à des situations d'urgence. Les pays en situation de fragilité, de conflit et de violence sont confrontés à l'interdépendance des menaces pour la santé, dont des problèmes d'accès, l'endommagement ou la détérioration des infrastructures, l'interruption de l'approvisionnement en médicaments essentiels, ainsi que des migrations d'agents de santé du fait de difficultés, de bas salaires et de l'insécurité de l'emploi. Les cycles de financement humanitaire à court terme ne peuvent absorber les retards opérationnels créés par les sanctions économiques, tandis que la forte dépendance à l'égard du financement d'urgence limite les interventions visant à promouvoir la résilience des systèmes de santé, en particulier la fidélisation des ressources humaines pour la santé. Alors que les systèmes publics sont de plus en plus décimés par la crise, la performance globale du système de santé est compromise en raison des conséquences négatives sur les composantes de ce système, tandis que les individus et les familles souffrent d'un accès limité aux soins de santé nécessaires (ODD 3.8.1) et sont confrontés à une augmentation des dépenses de santé catastrophiques (ODD 3.8.2), ce qui entraîne une hausse de la morbidité et de la mortalité.

## Résultats escomptés

- Sensibilisation des États Membres à l'impact des sanctions sur la santé et l'accès aux services de santé.
- Il est demandé à l'OMS de partager systématiquement les données d'expérience dont elle dispose en matière de soutien apporté aux populations vivant dans des pays soumis à des sanctions.
- L'OMS est sollicitée pour l'élaboration d'une méthodologie normalisée en vue de recueillir des données sur l'impact des sanctions sur la santé et l'accès aux services de santé.
- Les États Membres sont invités à mettre en place et/ou à exploiter des canaux de sensibilisation et de communication de haut niveau pour rendre compte de l'impact des sanctions sur la santé et les services de santé, y compris l'engagement et la coordination avec le Rapporteur spécial des Nations Unies.
- Une proposition d'événement parallèle sera élaborée en vue d'une éventuelle inclusion dans le programme de la soixante-douzième session du Comité régional en octobre 2025.

---

<sup>1</sup> À l'exception des rapports présentés par la Commission B à l'Assemblée mondiale de la Santé sur la situation sanitaire dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé.

<sup>2</sup> Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, données non publiées, octobre 2023.

## Informations sur la session

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits humains et/ou un coordonnateur régional des Nations Unies d'un des pays touchés, ainsi qu'un représentant d'une organisation non gouvernementale participeront à l'événement.

## Informations complémentaires

1. A/HRC/51/33/Add.1 : Visite en République islamique d'Iran: rapport de la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, Alena Douhan. New York : Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ; 2022 (<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g22/408/17/pdf/g2240817.pdf>).
2. A/HRC/54/23 : Effets des mesures coercitives unilatérales sur le droit à la santé - Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, Alena Douhan- version préliminaire non éditée [site Web]. Haut-Commissariat aux droits de l'homme ; 2023 (<https://www.ohchr.org/fr/documents/thematic-reports/ahrc5423-impact-unilateral-coercive-measures-right-health-report-special>).
3. A/HRC/54/23/Add.1 : Visite en République arabe syrienne - Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, Alena Douhan. New York : Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ; 2023 (<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g23/127/58/pdf/g2312758.pdf>).
4. A/HRC/55/62 : Situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran - Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran. New York : Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ; 2024 (<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g23/010/98/pdf/g2301098.pdf>).
5. Ali HY. Hepatitis B infection among Iraqi children: the impact of sanctions. *East Mediterr Health J.* 2004;10(1–2):6–11. PMID:16201703.
6. Musani A, Shaikh IA. The humanitarian consequences and actions in the Eastern Mediterranean Region over the last 60 years – a health perspective. *East Mediterr Health J.* 2008;14 Suppl:S150–6. PMID:19205615.
7. Kheirandish M, Varahrami V, Kebriaeezade A, Majid Cheraghali A. Impact of economic sanctions on access to noncommunicable diseases medicines in the Islamic Republic of Iran. *East Mediterr Health J.* 2018;24(1):42–51. <https://doi.org/10.26719/2018.24.1.42>
8. Pinna Pintor M, Suhrcke M, Hamelmann C. The impact of economic sanctions on health and health systems in low-income and middle-income countries: a systematic review and narrative synthesis. *BMJ Global Health.* 2023;8(2):e010968. doi:10.1136/bmjgh-2022-010968.